

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 39

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BARAT

QUESTION N°026

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI (à partir du point n°011), M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, M. Anisse MAGRI (à partir du point n°011), Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND (à partir du point n°033), M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA (à partir du point n°033), M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point n°010),
Mme Sofia RODAS PAWLOFF a donné pouvoir à M. Johann ROS (jusqu'au point n°004),
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET (jusqu'au point n°010),
M. Axel LEGRAND a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (jusqu'au point n°032),
Mme Elya CONZA a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'au point n°032).

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

QUESTION N°026

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du CNAS,

Considérant que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles,

Considérant qu'à cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...)

Considérant qu'étant donné que la Ville d'Herblay-sur-Seine est adhérente au CNAS et qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant en raison du renouvellement du Conseil municipal, il convient :

- de procéder à la désignation d'un délégué représentant des élus au comité national d'action social ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué représentant des agents et de correspondants CNAS.

Considérant que les correspondants du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, ont pour mission de promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De désigner Johann ROS, Adjoint au Maire délégué au Personnel, membre de l'organe délibérant, en qualité de « délégué local des élus » pour la durée du mandat.

Article 2 :

De désigner Nathalie CHARPENTIER, Directrice des Ressources Humaines en qualité de « délégué représentant des agents », pour représenter la ville d'Herblay-sur-Seine au sein du CNAS et de correspondants CNAS.

Délibération du Conseil municipal du 30 mars 2026

DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site

www.telerecours.fr

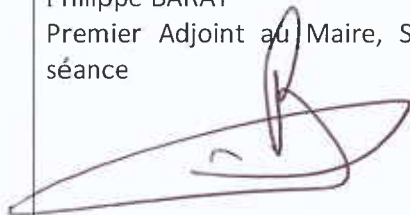
Accusé de réception en préfecture
01/02/2026 09:06:17
01/02/2026 09:06:17
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Après en avoir délibéré,

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Philippe BARAT
Premier Adjoint au Maire, Secrétaire de
séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du
Val d'Oise



Délibération du Conseil municipal du 30 mars 2026

DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet de la préfecture.

www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095219503067-20260330-0025062026-032-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026